

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT  
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le jeudi 2 juillet 2015 à 15 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 16 juin 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 6 juillet 2015 à 16 heures 45 dûment convoqué le 2 juillet 2015, le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte  
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil départemental  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

**Etaient absents excusés :**

Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale



**Délibération n° D-2015-20 (06/07/2015)**

**OBJET : Règlement intérieur du Comité syndical**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Exposé des motifs –**

Le règlement du Comité Syndical définit les modalités relatives au fonctionnement de l'assemblée conformément aux textes en vigueur.

**Après en avoir délibéré,**

– **DECIDE** –

**D'approuver** le règlement intérieur du Comité syndical joint en annexe ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer le règlement intérieur et tous les documents afférents à ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

S  
E  
C  
R  
E  
T

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 6 juillet 2015.  
La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,



Brigitte REYNAUD.